

KINGDOM OF BELGIUM

Intervention de
H.E. P. Kridelka, Représentant permanent de la Belgique
auprès des Nations Unies

Débat ouvert sur les Enfants et les Conflits armés: Les attaques contre les écoles – une grave violation des droits de l'enfant

New York, 10/09/2020

Mr. le Président, chers briefers, chers collègues,

Hier, nous avons marqué la première Journée internationale pour la protection de l'éducation contre les attaques, grâce à l'initiative et l'engagement sans faille du Qatar et sa Représentante Permanente que je remercie.

Cette journée sert avant tout de signal d'alarme. L'année dernière, l'ONU a recensé près de 500 attaques contre des écoles dans différentes zones de conflit.

Depuis 2010 le nombre de violations graves vérifiées par l'ONU a triplé. Au Sahel, le nombre d'écoles fermées suite aux violences est multiplié par 6 depuis 2017. Et ceci frappe particulièrement les filles et adolescentes. Des centaines de milliers de filles se voient exposées au risque de ne plus jamais retourner à l'école, et même de devenir victimes d'agression, de mariage forcés, d'exploitation, de violence sexuelle, ... Des générations entières se voient privées de leurs espoirs, des communautés entières se voient spoliées de leur avenir. Tout récemment, dans deux provinces de la RDC, nous avons tous été choqués par les violentes attaques ciblant des élèves se préparant à leurs examens. Certains élèves ont été tués, d'autres violés et des centaines ont vu leurs dates d'examen reportées à cause de l'insécurité.

Ceci nous alarme. C'est pourquoi je voudrais vous féliciter, M. le Président, cher Ambassadeur, pour l'initiative de cette réunion. C'est pourquoi nous apportons notre plein

soutien à la Déclaration présidentielle que la Belgique a co-facilitée et que nous avons adopté aujourd'hui. C'est notre devoir collectif de protéger le droit à l'éducation pour tous.

Dans ce cadre, j'attire votre attention sur 4 points:

1. **La lutte contre l'impunité** est une des pierres angulaires de la politique étrangère de la Belgique. Nous nous réjouissons par conséquent que la Déclaration Présidentielle condamne l'absence de responsabilité pour les violations commises et demande aux états membres d'assurer l'enquête et la poursuite des responsables des attaques en violation du droit international humanitaire. Conformément aux résolutions de ce Conseil, toute la gamme des mécanismes de justice doit être utilisée, y compris les cours et tribunaux pénaux nationaux, internationaux ou mixtes, et les mécanismes de justice transitionnelle.
2. Notre ambition en tant que **Président du Groupe de Travail sur le Sort des Enfants en Temps de Conflit Armé**, est, comme vous le savez, d'adopter des Conclusions concernant chacune des 14 situations de conflit armé avec des parties qui commettent des violations graves contre des enfants. Nous travaillons en étroite collaboration avec la Représentante Spéciale du Secrétaire-Général, Mme Gamba. L'augmentation de la fréquence des rapports augmente la pertinence des conclusions que nous adoptons sur base de ces rapports. Nous gardons ainsi la pression aux parties - en vue d'améliorer la prévention des violations graves contre les enfants et la protection des enfants dans les conflits armés. .
3. En tant que Président de ce Groupe, nous nous efforçons de maintenir **les lignes de forces du mandat du Conseil de Sécurité concernant les enfants en situations de conflit armé**, notamment l'intégrité et l'impartialité du mécanisme d'inscription sur la liste des parties qui se livrent à des violations des droit de l'enfant. Ce mécanisme donne l'opportunité aux NU de travailler avec les parties listées afin de prévenir les graves violations et d'améliorer la situation des enfants. Il reste un outil précieux et puissant.

Mettre en évidence les violations des droits de l'enfant et dénoncer leurs auteurs sont en effet des actions préalables indispensables. Cette année marque le 15^{ème} anniversaire du **Mécanisme de Suivi et de Rapportage**. Le mécanisme mérite notre soutien continu, afin de pouvoir assurer la collecte systématique d'informations sur les six violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé.

Pour la même raison, nous saluons le fait que la Déclaration Présidentielle demande au SG de continuer à surveiller et faire rapport sur l'utilisation des écoles par des militaires en violation du droit international humanitaire.

4. En février dernier, nous avons adopté une Déclaration Présidentielle appelant à l'utilisation du « Guide pratique à l'intention des médiateurs pour une meilleure protection des enfants dans les situations de conflit armé ». En vue de l'appel du Secrétaire Général pour un cessez-le-feu global en réponse à la COVID-19, **il est plus pertinent que jamais que les questions de protection des enfants, y compris les attaques contre les écoles, soient au centre des efforts de médiation et au centre des formations du staff chargé du maintien de la paix.**

Finalement, nous appelons tous les états à rejoindre la **Déclaration sur la Sécurité des Ecoles**, et à ratifier le Protocole facultatif à la Convention des NU relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et à souscrire aux Principes de Paris et de Vancouver.

Je termine avec les mots du jeune Faisal qui nous demandait hier, lors de la célébration de la Journée Internationale (pour la protection de l'éducation contre les attaques): «
Pouvons-nous vraiment mieux reconstruire lorsque l'outil le plus important à cette fin est constamment attaqué ? »

Je vous remercie.